



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 12 août 2019

Semaine

OFSP-Bulletin 33/2019

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

IMPRESSION

Stämpfli AG
Wölflistrasse 1
CH-3001 Berne
Téléphone 031 300 66 66

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 5050
Fax 058 465 50 58
verkauf.zivil@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :
www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	7
Corrigendum Bulletin OFSP 29/19	8
Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse	9

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 31^e semaine (06.08.2019)^a

^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

^b Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella

^c N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

^d Femmes enceintes et nouveau-nés.

^e Le nombre de cas de gonorrhée a augmenté en raison d'une adaptation de la définition de réinfection et n'est pas comparable à celui des éditions précédentes du Bulletin. Les déclarations pour le même patient arrivant à des intervalles d'au moins 4 semaines sont maintenant comptées comme cas séparés.

^f Syphilis primaire, secondaire ou latente précoce.

^g Les nombres de cas de syphilis ne sont plus comparables à ceux des éditions précédentes du Bulletin en raison d'une adaptation de la définition de cas.

^h Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

Maladies infectieuses:

Situation à la fin de la 31^e semaine (06.08.2019)^a

	Semaine 31			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive		2		6	6	5	132	141	110	86	92	64
		1.20		0.90	0.90	0.80	1.60	1.60	1.30	1.70	1.80	1.30
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers^b	2	2	12	3	4	19	13686	14986	9468	13296	13596	7708
	1.20	1.20	7.30	0.50	0.60	2.90	160.60	175.80	111.10	261.70	267.60	151.70
Légionellose	17	6	24	58	46	66	537	577	410	301	331	244
	10.40	3.70	14.60	8.80	7.00	10.10	6.30	6.80	4.80	5.90	6.50	4.80
Méningocoques: maladie invasive		2		1	8	4	40	55	58	22	45	45
		1.20		0.20	1.20	0.60	0.50	0.60	0.70	0.40	0.90	0.90
Pneumocoques: maladie invasive	3	1	4	25	22	17	888	987	959	618	696	654
	1.80	0.60	2.40	3.80	3.40	2.60	10.40	11.60	11.20	12.20	13.70	12.90
Rougeole	1			1	1	1	230	63	92	208	26	67
	0.60			0.20	0.20	0.20	2.70	0.70	1.10	4.10	0.50	1.30
Rubéole^c							1	2	1	1	2	1
							0.01	0.02	0.01	0.02	0.04	0.02
Rubéole, materno-fœtale^d												
Tuberculose	2	11	10	30	47	35	430	547	592	273	356	343
	1.20	6.70	6.10	4.60	7.20	5.30	5.00	6.40	7.00	5.40	7.00	6.80
Transmission féco-orale												
Campylobactériose	235	216	272	762	935	792	7481	7459	7516	4013	4205	3968
	143.40	131.80	166.00	116.20	142.60	120.80	87.80	87.50	88.20	79.00	82.80	78.10
Hépatite A	3		1	9	5	5	107	90	87	49	46	69
	1.80		0.60	1.40	0.80	0.80	1.30	1.10	1.00	1.00	0.90	1.40
Hépatite E		1		4	3		112	36		75	36	
		0.60		0.60	0.50		1.30	0.40		1.50	0.70	
Infection à E. coli entérohémorragique	25	13	17	112	69	70	1054	776	547	627	414	338
	15.20	7.90	10.40	17.10	10.50	10.70	12.40	9.10	6.40	12.30	8.20	6.60
Listériose	1	1	4	5	6	6	41	50	46	23	36	30
	0.60	0.60	2.40	0.80	0.90	0.90	0.50	0.60	0.50	0.40	0.70	0.60
Salmonellose, S. typhi/paratyphi				1			20	28	17	10	13	7
				0.20			0.20	0.30	0.20	0.20	0.30	0.10
Salmonellose, autres	47	36	50	147	131	181	1504	1793	1586	734	708	747
	28.70	22.00	30.50	22.40	20.00	27.60	17.60	21.00	18.60	14.40	13.90	14.70
Shigellose	2	5	2	10	18	6	234	180	152	99	114	75
	1.20	3.00	1.20	1.50	2.80	0.90	2.80	2.10	1.80	2.00	2.20	1.50


	Semaine 31			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydieuse	175 106.80	140 85.40	172 105.00	848 129.40	722 110.10	678 103.40	11523 135.20	11115 130.40	10981 128.90	6886 135.50	6515 128.20	6500 127.90
Gonorrhée ^e	63 38.40	52 31.70	60 36.60	275 42.00	209 31.90	223 34.00	3558 41.80	2632 30.90	2506 29.40	2191 43.10	1571 30.90	1498 29.50
Hépatite B, aiguë				1 0.20		3 0.50	28 0.30	40 0.50	33 0.40	13 0.30	19 0.40	14 0.30
Hépatite B, total déclarations	13	14	15	89	74	87	1147	1246	1257	689	746	696
Hépatite C, aiguë			1 0.60	1 0.20	1 0.20	5 0.80	24 0.30	32 0.40	39 0.50	14 0.30	19 0.40	27 0.50
Hépatite C, total déclarations	12	26	24	111	99	99	1094	1388	1406	644	837	829
Infection à VIH	8 4.90	1 0.60	9 5.50	32 4.90	28 4.30	27 4.10	423 5.00	420 4.90	499 5.90	256 5.00	240 4.70	287 5.60
Sida			1 0.60		3 0.50	9 1.40	75 0.90	64 0.80	83 1.00	37 0.70	40 0.80	58 1.10
Syphilis, stades précoces ^f		9 5.50		20 3.00	42 6.40		557 6.50	358 4.20		328 6.50	358 7.00	
Syphilis, total ^g		14 8.50	19 11.60	21 3.20	75 11.40	55 8.40	787 9.20	967 11.40	920 10.80	441 8.70	567 11.20	569 11.20
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose				1 0.20			7 0.08	7 0.08	8 0.09	5 0.10	3 0.06	5 0.10
Chikungunya			1 0.60			1 0.20	25 0.30	7 0.08	24 0.30	22 0.40	2 0.04	13 0.30
Dengue	1 0.60	2 1.20	1 0.60	9 1.40	6 0.90	8 1.20	181 2.10	170 2.00	173 2.00	112 2.20	103 2.00	88 1.70
Encéphalite à tiques	21 12.80	15 9.20	16 9.80	86 13.10	70 10.70	58 8.80	299 3.50	371 4.40	229 2.70	184 3.60	260 5.10	158 3.10
Fièvre du Nil occidental												
Fièvre jaune								1 0.01			1 0.02	
Fièvre Q		1 0.60	1 0.60	10 1.50	5 0.80	1 0.20	95 1.10	54 0.60	35 0.40	77 1.50	35 0.70	20 0.40
Infection à Hantavirus		1 0.60			1 0.20			2 0.02	2 0.02		1 0.02	
Infection à virus Zika						1 0.20		11 0.10	31 0.40		3 0.06	7 0.10
Paludisme	5 3.00	2 1.20	17 10.40	28 4.30	16 2.40	37 5.60	287 3.40	303 3.60	330 3.90	163 3.20	169 3.30	205 4.00
Trichinellose				1 0.20			1 0.01	1 0.01		1 0.02		
Tularémie		2 1.20	3 1.80	7 1.10	18 2.80	11 1.70	94 1.10	150 1.80	81 1.00	46 0.90	73 1.40	54 1.10
Autres déclarations												
Botulisme									3 0.04			2 0.04
Diphthérie ^h		1 0.60	1 0.60		1 0.20	1 0.20	4 0.05	2 0.02	3 0.04		1 0.02	1 0.02
Maladie de Creutzfeldt-Jakob				1 0.20	2 0.30		23 0.30	15 0.20	18 0.20	11 0.20	7 0.10	11 0.20
Tétanos												

Swiss Public Health Conference 2019 «Child and Adolescent Public Health»

Inscrivez-vous maintenant !
www.sphc.ch

28 et 29 août 2019
ZHAW | Winterthur



 PUBLIC HEALTH SCHWEIZ
SANTE PUBLIQUE SUISSE
SALUTE PUBBLICA SVIZZERA
The Swiss Society for Public Health


SSPH+
SWISS SCHOOL OF
PUBLIC HEALTH

Zürich University
of Applied Sciences

 School of
Health Professions

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella :

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 02.08.2019 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	28		29		30		31		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Suspicion d'influenza	3	0.3	1	0.1	3	0.4	2	0.3	2.3	0.3
Oreillons	0	0	0	0	0	0	1	0.2	0.3	0.1
Coqueluche	1	0.1	2	0.2	1	0.1	0	0	1	0.1
Piqûre de tiques	21	1.9	18	1.8	13	1.7	3	0.5	13.8	1.5
Borréliose de Lyme	14	1.3	19	1.9	9	1.2	7	1.1	12.3	1.4
Herpès zoster	9	0.8	6	0.6	10	1.3	11	1.8	9	1.1
Névralgies post-zostériennes	0	0	3	0.3	1	0.1	1	0.2	1.3	0.2
Médecins déclarants	133		125		103		102		115.8	

Corrigendum Bulletin OFSP 29/19

(seulement pour la version en allemand du Bulletin)

GRIPPE SAISONNIÈRE 2018/19

Tableau 8: Le tableau affiche les produits qui seront disponibles à l'automne 2019 et non pas 2018, comme mentionné par erreur dans la légende et le texte de la version en allemand. De plus, le produit Mutagrip ne sera plus disponible à l'automne 2019, contrairement à ce qui est mentionné dans la version en allemand.

Tableau 8:
Vue d'ensemble des produits disponibles à l'automne 2019

Nom du produit	Type de vaccin	Remarques
Influvac®	Vaccins formés de sous-unités (ne contiennent que les antigènes de surface hémagglutinine et neuraminidase)	Vaccin trivalent
Fluad®		Vaccin trivalent avec adjuvant renforçant l'efficacité MF59C; autorisé pour les adultes à partir de 65 ans
Fluarix Tetra®	Vaccins fractionnés (constitués de particules virales fragmentées incluant l'hémagglutinine et la neuraminidase ainsi que d'autres composants du virus)	Vaccin quadrivalent; autorisé pour les adultes et les enfants à partir de 36 mois
Vaxigrip Tetra®		Vaccin quadrivalent

Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse

2 août 2019 – La saison, pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives, s'étend de mars à novembre. A partir d'avril jusqu'en octobre, l'OFSP publie durant les premières semaines du mois un rapport de la situation indiquant le nombre de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME) et une estimation des consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou en cas de borréliose.

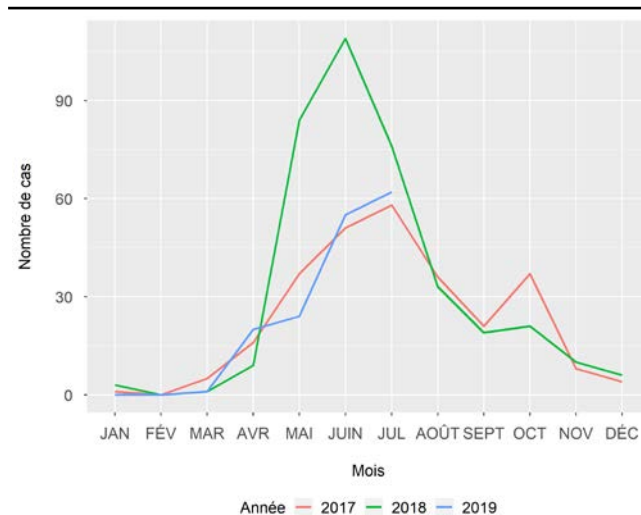
Ce rapport permet à l'OFSP d'informer et de sensibiliser le public. Les personnes intéressées peuvent se renseigner également auprès de l'OFSP et par l'application mobile tiques qui bénéficie du soutien de l'OFSP.

Nombre de méningo-encéphalites verno-estivales

L'OFSP surveille la FSME au moyen du système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives au statut vaccinal et à l'exposition. La FSME est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 1988.

Le nombre mensuel de cas de FSME évolue pendant la saison chaude par vagues et illustre le caractère saisonnier de cette épidémie. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 1). 62 cas ont été enregistrés au cours du mois de juillet.

Figure 1
Nombre de cas de FSME par mois, en cours de saison, comparaison 2017–2019 (2019 : situation fin juillet)



Le nombre de cas, cumulé depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'année en année (figure 2). Depuis 2000, entre 39 et 282 cas ont été déclarés pendant cette période. Jusqu'à la fin du mois de juillet de l'année en cours, 162 cas ont été enregistrés (figure 2). Cette valeur est similaire à la moyenne pluriannuelle.

Figure 2
Nombre de cas de FSME, cumulé depuis le début de l'année, comparaison 2000–2019 (2019 : situation fin juillet)

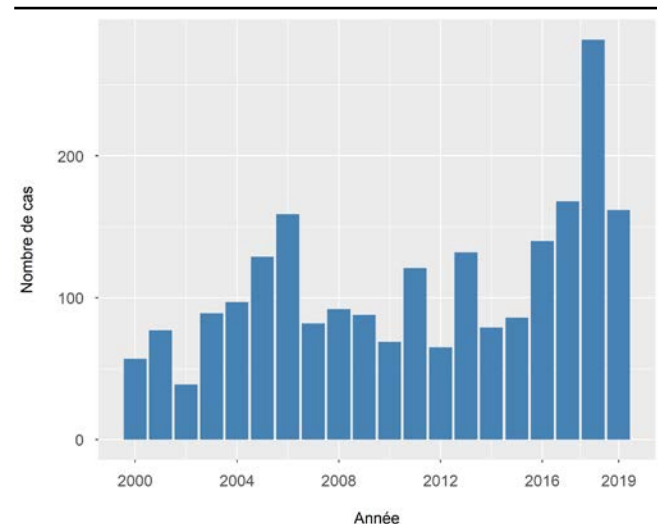
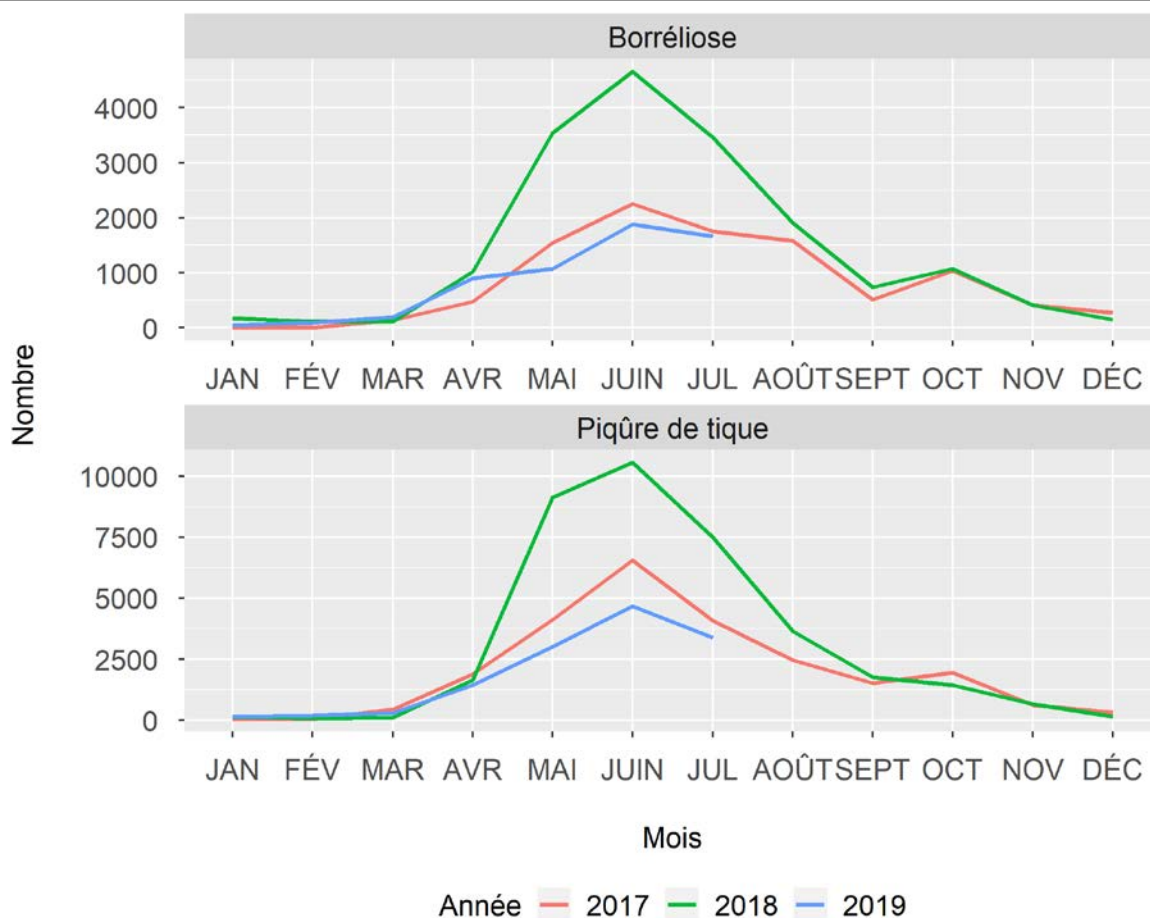


Figure 3
 Estimation du nombre de consultations médicales en cas de borréliose de Lyme et à la suite d'une piqûre de tique, par mois en cours de saison, comparaison 2017–2019 (2019 : situation fin juillet)

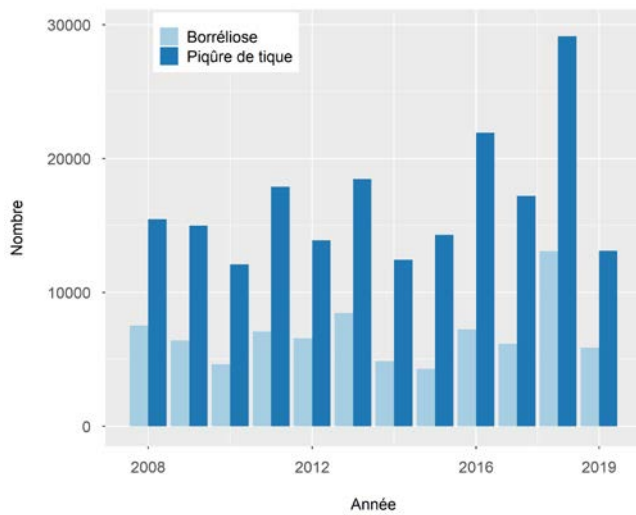


Nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou pour un cas de borréliose

En raison de leur fréquence, l'OFSP recense les cas de piqûre de tique et de borréliose (appelée également maladie de Lyme) dans le système de déclaration Sentinella. Le système de déclaration Sentinella est constitué d'un réseau de médecins de premier recours qui déclarent chaque semaine leurs observations à l'OFSP sur une base volontaire. Le système comptabilise non pas le nombre de cas, mais le nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et de borréliose. Les données sont extrapolées pour l'ensemble de la Suisse. Des données sont disponibles pour les deux thématiques depuis 2008.

Le nombre mensuel de consultations médicales pour des piqûres de tique ou des cas de borréliose évolue par vagues pendant la saison chaude et illustre le caractère saisonnier de ces observations. Il présente d'importantes fluctuations en cours de saison et en comparaison pluriannuelle (figure 3).

Figure 4
Estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et en cas de borréliose, données cumulées depuis le début de l'année, comparaison 2008–2019 (2019 : situation fin juillet)



De janvier à fin juillet 2019, on estime à 13 000 le nombre de consultations médicales pour une piqûre de tique et à 5900 celui des cas de borréliose aiguë (figure 4). Ces valeurs sont similaires à la moyenne pluriannuelle de ces indicateurs.

Evaluation de la situation épidémiologique

Les données publiées dans le rapport de situation pour les piqûres de tique et la borréliose amènent les remarques suivantes :

- L'extrapolation des cas de borréliose ne concerne que les cas aigus (érythème migrant et lymphocytome borrélien). Les formes chroniques de borréliose de Lyme sont déclarées, mais ne sont pas comprises dans les données du rapport de situation, qui vise exclusivement à mettre en évidence les nouveaux cas, qui se sont déclarés pendant la saison concernée.
- Le nombre de consultations médicales en raison de piqûre de tique est généralement supérieur au nombre de consultations à la suite d'une borréliose. Il peut toutefois arriver que le nombre de cas de borréliose soit plus élevé que celui de piqûres de tique. Cela est vraisemblablement dû au fait que la moitié seulement des patients atteints d'une borréliose aiguë se souviennent avoir été piqués par une tique.

L'estimation du nombre de piqûres de tique et celle du nombre de borréliose, ainsi que les cas de FSME correspondent aux valeurs moyennes des années précédentes. Veuillez observer nos recommandations concernant la manière de se protéger contre les piqûres de tique sur la page Méningo-encéphalite à tiques (FSME) ou Borréliose A–Z

(<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/zeckenuebertragene-krankheiten.html>).

Contact

Office fédéral de la santé publique
 Unité de direction Santé publique
 Division Maladies transmissibles
 Téléphone: 058 463 87 06

OFSP-Bulletin
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

P.P.

CH-3003 Bern
Post CH AG

OFSP-Bulletin

Semaine
33/2019